Signature d’un accord de coopération entre le GAL Mellois et le GAL Sud-Ouest Vendée

vendredi 14 février 2020, par lpe

Les circuits courts, et plus particulièrement les circuits alimentaires de proximité, font partie des sujets auxquels la population mais aussi les élus sont de plus en plus sensibilisés, au point de devenir incontournables.
A l’échelle de la communauté de communes Mellois en Poitou, les élus du territoire se sont penchés dès 2008 sur ce sujet et ont engagé des démarches visant à organiser un approvisionnement de proximité en produits alimentaires pour les restaurants scolaires des écoles primaires et maternelles sur le Mellois (2300 repas quotidiens), jusqu’à aboutir fin 2012 à la création du dispositif « Mangeons Mellois » et la désignation de l’Epicerie Fermière à Melle (commerce de proximité approvisionnant particuliers et professionnels de la restauration collective en produits Bio, fermiers et artisanaux) comme partenaire pour accompagner cette démarche.

Depuis cette date, « Mangeons Mellois » permet aux restaurants scolaires et collectifs du territoire de s’approvisionner en produits locaux à un coût raisonnable.
La mobilisation du GAL Sud-Ouest Vendée sur la thématique des circuits courts alimentaires a débuté en 2015, avec un diagnostic et un accompagnement des restaurants collectifs publics intéressés du territoire (19 restaurants scolaires, d’Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes [EHPAD] et de Maisons d’Accueil Rurale pour Personnes Agées [MARPA]). Ces travaux ont permis d’identifier une problématique clef : **un déficit d’offre en fruits et légumes locaux pour répondre à la demande locale**.

En parallèle, les échanges avec les partenaires agricoles ont soulevé l’existence de porteurs de projets d’installation en maraîchage qui rencontraient des difficultés à concrétiser leurs projets. Conscient de ces problématiques et soucieux de poursuivre l’accompagnement de ses restaurants, le GAL Sud-Ouest Vendée a décidé de mobiliser l’approche coopération pour développer une réflexion et des actions communes et s’est mis en recherche d’un territoire partenaire.
En se basant sur les atouts, mais également les problématiques du territoire, les membres du GAL Mellois ont également choisi de s’engager dans cette démarche de coopération. Après définition d’une thématique pertinente, sur laquelle le territoire est mobilisé depuis plusieurs années, ses membres se sont donc associés avec le GAL Sud-Ouest Vendée, sur un projet de valorisation des circuits-courts alimentaires.
Forts de leurs expériences, les deux territoires, ont souhaité mener ce travail ensemble, et c’est grâce au programme Leader qu’une réflexion commune a pu être engagée.

Mais qu’est-ce que le programme Leader ?

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l’Economie Rurale) est un programme européen destiné au développement des territoires ruraux. Il a pour particularité d’associer des acteurs publics et privés (associations, chambres consulaires, etc.) au sein d’un Groupe d’Action Locale (GAL) afin de soutenir des projets innovants.
Financer des projets en milieu rural, mais également pouvoir coopérer avec un territoire afin de s’enrichir mutuellement, de s’apporter des solutions, sont les différentes facettes du programme Leader.
Disposant ainsi d’une enveloppe financière destinée à la coopération (26 873,00 € pour le GAL Mellois – 25 221,72 € pour le GAL Sud-Ouest Vendée), les membres des deux GAL ont défini un plan d’actions, développé en objectifs et fiches-actions.

Cette coopération, sur quoi doit-elle déboucher ?

Le plan d'actions, élaboré en 2019, au gré de plusieurs rencontres entre les deux territoires, aura pour objectif d'échanger sur la thématique des circuits alimentaires de proximité, de rendre compte des travaux réalisés sur chaque territoire mais également de financer une partie de ces actions.
Renforcer le dispositif Mangeons Mellois (approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux) pour le territoire Mellois en Poitou, réaliser une pépinière d'installations agricoles pour le GAL partenaire, sont autant d'actions intégrées dans un réel partenariat visant à travailler ensemble dans le développement des circuits alimentaires de proximité.

Les actions menées sur un territoire auront pour objectif de questionner l'autre territoire partenaire sur ses propres actions à mettre en place, les possibilités, difficultés de mise en place, opportunités, pour mener un projet pertinent de valorisation des circuits courts agricoles.
La signature de cet accord de coopération permettra d'engager le partenariat dans sa phase opérationnelle et les deux territoires seront désormais prêts à travailler de concert pour mener à bien le projet commun.
Plus : www.melloisenpoitou.fr